

\$80, le droit *ad valorem* n'est plus que de 5 p. 100. En d'autres termes, un droit spécifique de \$4 sur un article d'une valeur de \$20 équivaut à un droit de 20 p. 100. L'honorable député de Souris a pris le chiffre du taux moyen, mais non la moyenne rectifiée. Une diminution ou une augmentation du niveau des prix feraient une différence considérable, comme aussi la quantité de marchandises importées au pays. Pour démontrer mon assertion, je citerai encore une fois la dernière partie de la remarque de l'honorable député:

... De son côté, le gouvernement Bennett, durant la première année civile qu'il a été au pouvoir a augmenté de 1.6 p. 100 la moyenne du tarif.

L'autre soir l'honorable député de Huron-Sud (M. Golding) a cité certains chiffres au sujet des droits. J'aimerais à en rappeler quelques-uns afin de faire voir à la Chambre la différence entre les droits imposés par le gouvernement Mackenzie King et ceux du Gouvernement actuel, même en tenant compte de la préférence. Les premiers chiffres qu'il a cités se rapportent aux tissus de coton en pièces. Sous le gouvernement Mackenzie King, le taux était de 18 p. 100, tandis que sous le régime des droits de préférence du Gouvernement Bennett, il est de 58.5 p. 100. Ce taux comprend les droits de dumping, les droits sur le change, etc.

	King %	Préférence %
Flanelle de coton blanche.	15	52
Lainages.	24 $\frac{3}{4}$	64
Etoffes à pardessus en laine	24 $\frac{3}{4}$	93
Etoffes de haute qualité.	24 $\frac{3}{4}$	68
Bas de laine.	20 $\frac{1}{4}$	82
Couvertures.	20 $\frac{1}{4}$	80

Passant ensuite aux droits sur les instruments agricoles, il a cité les chiffres suivants:

	Ancien droit libéral %	Nouveau droit conservateur %
Lieuses.	6	25
Semoirs.	7 $\frac{1}{2}$	25
Epandeurs de fumier.	7 $\frac{1}{2}$	25
Scarificateurs.	7 $\frac{1}{2}$	25
Machines à traire.	10	25
Charge-foin.	10	25
Incubateurs.	10	25
Hache-paille.	10	25
Fil de fer barbelé.	En franchise	10
Ecrémeuses.	En franchise	25

Quand le public connaîtra ces chiffres, voudra-t-on ajouter foi au relevé que l'honorable député de Souris dit avoir extrait du rapport préliminaire du département du Commerce? Inutile de citer d'autres exemples, car après la conférence impériale la presse a signalé les argumentations dont se trouvaient frappées les importations de marchandises en Canada, et elles étaient en tout semblables à celles que je viens de mentionner.

[M. Bothwell.]

Je désire dire un mot à propos de la caisse de stabilisation. Certains membres de la droite ont essayé de faire croire que l'opposition y est favorable. J'ai écouté la plupart des discours prononcés de notre côté, et si je ne me méprends pas, voici ce que l'on a dit: si vous créez une caisse de stabilisation pour quelque treize produits, alors élargissez-en l'application à tous les autres produits. Je n'ai pas entendu un membre de la gauche se prononcer définitivement contre une caisse de stabilisation ainsi comprise, ni pour une caisse ne s'appliquant à treize produits, ainsi que le comporte actuellement la proposition C'est à peu près comme dans le cas de la prime du blé. L'honorable député de qu'Appelle (M. Perley) disait l'autre après-midi que l'opposition avait combattu la prime de 5 cents sur le blé. J'étais présent lorsque cette question a été discutée dans cette Chambre et je sais que nous nous sommes opposés à la prime proposée, c'est-à-dire, lorsque nous pensions que les chemins de fer la toucheraient sous forme de déduction sur le prix de transport. Nous l'avons combattue aussi quand nous pensions qu'elle irait aux exportateurs et non pas aux agriculteurs. Je crois que plusieurs députés se prononcèrent alors contre le principe de la prime, et je ne leur en fais pas reproche. Nous avons quelque peu bénéficié de cette prime dans l'Ouest, mais ceux qui en avaient le plus besoin, cette année-là, en ont été exclus. C'est la même chose pour cette caisse de stabilisation. Personne ne désire profiter d'une chose au dépens d'autrui, mais s'il en est qui doivent en profiter disons qu'une masse d'autres intéressés dans différents produits ont droit d'en bénéficier également. Comme question de fait, nous croyons que la politique douanière du Gouvernement pèse tellement sur la production canadienne qu'il lui est nécessaire de la subventionner d'une manière ou d'une autre afin de la maintenir. Ici, je désire appeler l'attention sur un rapport de M. M. H. Halton, l'un des correspondants canadiens à Londres, écrit après l'exposé budgétaire. Je cite:

"Naturellement, le plan canadien ne ruinera aucune des préférences d'Ottawa," dit-il, "mais c'est exactement le genre de dumping qui provoque tant de protestations ici et en Canada, lorsqu'il est pratiqué par d'autres pays. Toutefois, les producteurs de denrées essentielles du Canada devraient quand même en bénéficier.

Il continue:

Le Board of Trade dit qu'aucune loi anglaise ne défend l'importation de produits subventionnés. Sir Douglas Newton, expert agricole à la conférence d'Ottawa, s'est dit vivement surpris de la nouvelle, ajoutant que le projet donnerait lieu à un sérieux examen. Sir John Gilmour a paru surpris, lui aussi, mais il a refusé de faire des commentaires. Le *London Central Markets*,